

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
17 Octobre 2017**

OBJET : Direction de la Culture et ses établissements culturels -
Demandes de subventions et mécénats à diverses institutions pour 2018

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser :

- le dépôt de demandes de subventions auprès de diverses institutions, au taux le plus élevé possible portant sur l'activité du Museon Arlaten, du Musée départemental Arles antique pour 2018 et des Archives et Bibliothèque départementales;
- le dépôt, auprès de divers organismes, de sollicitations de mécénat, au taux le plus élevé possible portant sur les activités des deux musées en 2018 ;
- la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à accepter ces aides issues de subventions ou de mécénat.

Le montant des aides issues des subventions et de mécénat sera imputé sur les recettes du budget départemental sous les chapitres 13, 74 et 77.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée